

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 586 PERSONNEL DES CADRES SPECIAUX DE MADAGASCAR

n° 586

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 juillet 1945

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro  
1 juillet 1945

### TEXTE INTÉGRAL

le contrat du 8 juillet 1943 portant de M. Rajaonarivony engagement Jean, dactylographe, en qualité de est résilié té à compter de peur raison de san quittera la date à laquelle l'intéresse la colonie. Conformément aux dispositions de l'art 2 de l'avenant en date du 12 mai 1944 au précédent contrat, M. Rajaonarivony droit, outre aura son rapatriement gratuit première occasion maritime, par à un dédommagement égal à huit mois de rémunération globale.